



Auvers-le-Hamon

Séance du Conseil Municipal
En date du **26 mai 2025**

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro de délibération	Désignation de la délibération ou objet	Délibérations du conseil municipal
51-2025	Désignation du secrétaire de séance	Adoptée
52-2025	Adoption des décisions du maire	Actée
53-2025	Avenant n°4 pour le lot 1 « Maçonnerie – Démolition - VRD » avec la société DEVAUTOUR pour la rénovation énergétique du groupe scolaire « Maurice Cantin »	Adoptée
54-2025	Avenant n°1 pour le lot 4 « Plomberie – Electricité » avec la société SYLVERE pour le marché de travaux de mise en conformité des bâtiments communaux suivant le dossier Ad'ap	Adoptée
55-2025	Etude finale de lancement pour la construction de logements locatifs sociaux neufs par Sarthe Habitat	Adoptée
56-2025	Cession du chemin d'exploitation n°48 desservant le lieu-dit « Bussard »	Adoptée
57-2025	Autorisation d'abattage d'arbres lors des travaux sur la voie publique	Adoptée
58-2025	Participation de la commune pour la plus-value sur la réfection de voirie et des trottoirs	Adoptée
59-2025	Convention de servitudes entre Enedis et la commune d'Auvers le Hamon sur la parcelle XS 11 située au lieu-dit « Changé »	Adoptée
60-2025	Adhésion au service de CEP (Conseil en Energie Partagé) du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe	Adoptée
61-2025	Convention avec la Houlala Compagnie pour le spectacle « le Capitaine Fracasse »	Adoptée
62-2025	Modification du règlement de la salle des fêtes (précisions sur les annulations de réservations)	Adoptée
63-2025	Fixation des tarifs périscolaires pour l'année 2025-26	Adoptée
64-2025	Budget annexe du lotissement « Barbes Faillis 3 » : décision modificative n°1	Adoptée
65-2025	Budget Principal : décision modificative n°1	Adoptée
66-2025	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Ateliers Peinture et Loisirs créatifs »	Adoptée

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

51/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme secrétaire de séance pour la séance du 26 mai 2025, Monsieur Patrick QUANTIN.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

52/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Daniëlle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSES : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DELEGUEES

Le conseil municipal de la commune d'Auvers le Hamon a entendu les décisions du Maire de la commune d'Auvers le Hamon et sur sa proposition,

- Vu l'article 8 de la Loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5213-13,

Prend acte de la décision suivante prise par le Maire du Conseil de la commune d'Auvers le Hamon :

06-2025 Attribution du marché de rénovation d'éclairage public à la société « CITEOS -route d'Alençon - 72088 Le Mans Cedex 9 » pour un montant de 26 300,28 euros HT.

07-2025 Contrat d'entretien pour le bac à graisse de la cantine et le réseau de la cantine avec la société « LEVRARD Assainissement - 40 rue Abbé Angot - 53340 BALLEE » pour un montant de 387,20 euros HT.

Le contrat comprend 2 interventions par an, avec un tarif basé sur un temps de trente minutes de pompage sur place. Au-delà de cette durée, la prestation sera facturée au quart d'heures selon le temps réellement passé (soit 134 euros HT, l'heure).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an avec reconduction tacite sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant la date d'échéance.

08-2025 Contrat de maintenance pour la chaufferie bois du Prieuré avec la société « SARL ELEC EAU - 47 bd de la petite vitesse - 72300 SABLE SUR SARTHE ».

Le contrat comprend :

- Deux interventions de maintenance par an par chaudière (vérification de l'installation des deux chaudières, le contrôle combustion et CO ambiant, le nettoyage de l'intérieur, des foyers, des corps de chauffe, des extracteurs, des cendriers),
- La maintenance des conduits de cheminée,
- La visite de la chaufferie pour s'assurer du bon fonctionnement et accompagner le personnel pour remplir le cahier de suivi de la chaufferie.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et s'élève à 2 827,21 euros HT.

09-2025 Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATESART pour la création d'une voie verte entre le hameau de la Roche et le bourg, pour un montant de 1 224,00 euros HT.

La prestation consiste en :

- La prise en charge du dossier avec les documents fournis par la mairie,
- La visite sur site,
- L'établissement d'un avant-projet,
- L'obtention de l'avis technique de la direction des routes du Département,
- La réunion de présentation au maître d'ouvrage.

10-2025

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATESART pour l'aménagement de la rue du Stade, pour un montant de 2 074,00 euros HT.

La prestation consiste en :

- La prise en charge du dossier avec les documents fournis par la mairie,
- La visite sur site,
- L'établissement d'un avant-projet,
- La réunion de présentation au maître d'ouvrage.

11-2025

Renouvellement de l'adhésion à l'association de citoyens contre les déserts médicaux (ACCDM) qui lutte contre les déserts médicaux et milite pour rétablir partout en France un droit égalitaire et constitutionnel à la santé.

La cotisation s'élève à 50 euros pour l'année en cours.

12-2025

Vente des modulaires du groupe scolaire qui ont été déposés et évacués, suite aux travaux de rénovation énergétique de l'école, pour un montant de 200,00 euros.

13-2025

Désimperméabilisation des trois places de parking (dont une réservée aux personnes à mobilité réduite) devant la mairie, en continuité avec les travaux réalisés en 2024. Les deux arbres situés devant la mairie seront arrachés et deux fosses de plantation pour les massifs seront créées devant la mairie.

Les travaux seront réalisés par la société « LEROY Paysages – le Theil – 17 rue Ferdinand Buisson – 53810 CHANGE » pour un montant de 19 602,00 euros HT.

14-2025

Bail professionnel avec l'association « COCO CÂLINE », représentée par Madame Emilie RAVAUX, présidente de l'association, pour la location d'une maison, située « 1 B allée du Stade – 72300 Auvers le Hamon ».

Cette maison, destinée à être une maison d'assistantes maternelles, d'une contenance de 655 m², est composée d'un préau, d'un sas d'entrée, d'un bureau, de sanitaires, d'une chaufferie, d'une grande salle, d'une cuisine, d'une salle de change, d'une buanderie, d'un couloir et de quatre chambres. Elle est aussi équipée d'une cour intérieure, d'un espace de stockage et d'un espace de stationnement.

La durée du bail professionnel est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 7 avril 2025 pour se terminer le 6 avril 2031. Il peut être résilié six mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice. Le loyer et les charges seront dus concernant tout le délai de préavis, sauf si la maison se trouve occupée avant la fin du délai par un autre locataire en accord avec la commune.

Le montant du loyer mensuel, payable à terme échu, est fixé à 700 euros. A titre exceptionnel, le conseil municipal, par délibération du 31/03/25, a convenu d'une gratuité du loyer pour la période du 7 avril 2025 au 31 mai 2025.

Le loyer est indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) établi par l'INSEE. Il sera réajusté automatiquement le deuxième trimestre de chaque année. L'indice pris pour base pour la fixation du loyer ci-dessus est celui du quatrième trimestre 2024, soit 137,29 et l'indice de réajustement sera celui du trimestre correspondant de l'année suivante, de manière que ledit indice et le loyer restent toujours dans un rapport constant.

En sus du loyer principal, l'association « COCO CÂLINE » remboursera à la commune l'ensemble des charges afférentes aux locaux, et notamment l'entretien de la pompe à chaleur et la consommation d'électricité après déduction de celle produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit.

Une provision sur charges de 100,00 euros sera versée mensuellement par l'association « COCO CÂLINE ».

Les frais d'acte sont supportés et acquittés à hauteur de moitié chacun par le locataire et le bailleur.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

53/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAÎTRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

**RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE : AVENANT N°4
AU LOT 1 « MAÇONNERIE – DEMOLITION – VRD »**

Vu la délibération n°38/2024 du 27 mars 2024 attribuant le lot 1 « Maçonnerie – Démolition - VRD », pour le marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire « Maurice Cantin » à la SAS DEVAUTOUR pour un montant de 161 340,23 euros HT,

Vu la délibération n°54/2024 du 8 juillet 2024 validant l'avenant 1 pour un montant de 10 132,28 euros HT,

Vu la délibération n°66/2024 du 24 septembre 2024 validant l'avenant 2 pour un montant de 8 438,35 euros HT,

Vu la délibération n°06/2025 du 27 janvier 2025 validant l'avenant 3 pour un montant de 1 046,97 euros HT,

Considérant que les travaux de maçonnerie liés la rénovation énergétique du groupe scolaire sont désormais achevés,

Considérant que des ajustements ont été demandés par le maître d'ouvrage concernant la reprise de la voirie suite au dépôt des modulaires et qu'à la fin des travaux, il faut établir un devis de régularisation prenant en compte les moins et les plus-values,

Ces ajustements consistent à supprimer notamment le revêtement en enrobé initialement prévu par un matériau constitué de graves non traitées, matériau moins calorifique, afin d'améliorer le confort des élèves pendant les périodes de chaleur. Cette modification entraîne une moins-value de 10 261,04 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n°4 (avenant de régularisation) d'une moins-value de 10 261,04 euros HT, soit une diminution de 6,35 % par rapport au marché initial. Le montant du lot 1 « Maçonnerie – Démolition - VRD », après cumul des avenants, s'élève à 170 696,79 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°4 relatif au lot 1 « Maçonnerie – Démolition - VRD » pour une moins-value de 10 261,04 euros HT,
- Autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant et toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis



Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

54/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

AVENANT N°1 POUR LE LOT 4 « PLOMBERIE – ELECTRICITE » POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX SUIVANT LE DOSSIER AD'AP

Vu la délibération n°37/2024 du 27 mars 2024 attribuant le lot 4 « Plomberie – Electricité » pour le marché de travaux de mise en conformité des bâtiments communaux suivant le dossier AD'AP à l'entreprise « AEP SYLVERE – 72300 AUVERS LE HAMON » pour un montant de 8 405,00 euros HT,

Considérant que, durant l'exécution des travaux, des travaux supplémentaires ont été requis par le maître d'ouvrage afin d'assurer la validation des travaux par le bureau de contrôle,

Ces travaux supplémentaires comprennent l'installation d'un urinoir neuf à la salle des fêtes et dans les toilettes publiques situées derrière la mairie, l'ajout d'un sanitaire surélevé équipé d'une barre de maintien pour garantir l'accessibilité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n°1 d'un montant de 1 542,15 euros HT, soit une augmentation de 18,35 % par rapport au marché initial. Le montant du lot 4 « Plomberie – Electricité », après cumul des avenants, s'élève à 9 947 ,15 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°1 relatif au lot 4 « Plomberie – Electricité » pour un montant de 1 542,15 euros HT,
- Autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

55/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAÎTRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

**ETUDE FINALE DE LANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX NEUFS
PAR SARTHE HABITAT**

Suite à la décision du maire en date du 28 juin 2024 qui a confié à Sarthe Habitat l'étude de faisabilité pour un programme de logements sociaux et de lots libres sur la parcelle cadastrée AB 496, située au « 6 route de Bouessay »,

Considérant l'étude de faisabilité présentée par Sarthe Habitat en janvier 2025,

Il en ressort trois propositions d'aménagement :

- **Scénario 1** : 16 logements avec garage à vocation sociale, 2 lots libres dont un incluant la maison existante,
- **Scénario 1 avec variante** : 3 lots libres avec la maison existante, en plus des 16 logements avec garage à vocation sociale,
- **Scénario 2** : 19 logements avec garage à vocation sociale

Le **scénario 1 avec variante** a été retenu par la commission « Format conseil » qui se réunit avant la séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (par 7 voix POUR, 2 abstentions) :

- Valide le **scénario 1 avec variante** (16 logements avec garage à vocation sociale, 3 lots libres avec la maison existante),
- Demande une étude du scénario avant de se prononcer sur le lancement de l'opération qui sera validé lors de la prochaine mandature.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

56/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

CESSION DU CHEMIN D'EXPLOITATION N°48 DESSERVANT LE LIEU-DIT « BUSSARD »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame BETTON pour acquérir le chemin d'exploitation desservant leur domicile au lieu-dit « Bussard »,

Considérant que ce chemin fait partie du domaine privé de la collectivité,

Considérant que cette cession présente un intérêt pour la commune, en permettant de se libérer d'une contrainte économique en confiant l'entretien du chemin cédé à un particulier ;

Monsieur le Maire propose de céder le chemin d'exploitation n°48, cadastré section WV numéro 14, d'une surface de 19 a 30 ca, à l'euro symbolique. La valeur de ce chemin est estimée à 0,35 €/m², soit 675,50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de céder à l'Euro symbolique le chemin d'exploitation n°48 tel que mentionné ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession,
- DIT que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- DIT que l'acte de vente sera reçu par la SELARL ANJOU MAINE NOTAIRES (Me POUJADE Alexandre et Stéphanie), titulaires d'un office notarial dont le siège social est à Sablé sur Sarthe (Sarthe), 37 rue d'Erve.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

57/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAÎTRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES LORS DES TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dix-sept tilleuls situés sur le domaine public (allée de Acacias) doivent être abattus en raison de la déformation de la chaussée causée par leurs racines. Bien que ces arbres ne soient pas protégés par le Plan Local d'Urbanisme et qu'aucune formalité administrative ne soit requise, il est recommandé de déposer une déclaration préalable au titre de l'urbanisme, car ils se trouvent dans une zone protégée ABF.

Pour garantir la durabilité de la chaussée, il est prévu de remplacer ces tilleuls par des espèces dont les racines sont moins envahissantes.

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil municipal pour procéder à l'abattage des arbres lors de la réfection de l'allée des Acacias.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'abattage des arbres lors de la réfection « allée des Acacias »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

58/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA PLUS-VALUE SUR LA REFECTION DE VOIRIE ET DES TROTTOIRS

Vu la délibération n°05/22 en date du 24 janvier 2022 validant la convention avec la Communauté de communes du Pays Sabolien pour la refacturation au prix coûtant de fournitures et de prestations pour la voirie,

Considérant que la Communauté de communes du Pays Sabolien va intervenir sur la commune pour la réfection de voirie et des trottoirs des rues « Pierre Roger », « Allée des Acacias », « rue de Sablé » et « rue des Grands Jardins » ;

Considérant la demande de la commune d'Auvers le Hamon de remplacer le bicouche proposé par la Communauté de communes du Pays Sabolien (remplacement à l'identique) par du béton bitumeux, matériau plus résistant dans le temps, entraînant un surcoût estimé à environ 25 000 euros TTC, plus-value qui n'est pas prise en charge par la Communauté de communes ;

Considérant que la réfection de l'allée des Acacias entraînera l'abattage d'arbres dont les racines détériorent la chaussée, et que cette opération sera refacturée au prix coûtant à la commune ;

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour prendre en charge ces coûts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix POUR, 2 abstentions :

- Accepte de prendre en charge le surcoût lié au nouveau revêtement de voirie,
- Accepte de financer la prestation relative à l'abattage des arbres,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

59/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

**CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE D'AUVERS LE HAMON
SUR LA PARCELLE XS 11 SITUÉE AU LIEU-DIT « CHANGE »**

Dans le cadre d'un raccordement producteur au lieu-dit « Changé », Enedis prévoit l'installation d'un câble Haute Tension ainsi que de trois câbles Basse Tension sur une longueur de 125 mètres, sur la parcelle cadastrée section XS numéro 11, qui appartient à la commune.

Il est donc proposé de conclure une convention de servitudes avec ENEDIS afin de définir les droits de servitudes relatifs à cette parcelle.

Cette convention sera établie à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes relative à la parcelle cadastrée XS 11, conclue avec ENEDIS et annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

60/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAÎTRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

**ADHESION AU SERVICE DE CEP (CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE)
DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VALLEE DE LA SARTHE**

Vu les délibérations :

- N°10/12/2012 et 11/13/2012 du 16/03/2012 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;
- N°06/12/2020 du 12/12/2020 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;
- N°02-2025 du 04/03/2025 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;

Vu la convention de partenariat adressée par courriel.

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2012.

Le Conseil en Energie Partagé est un service qui consiste à mutualiser un thermicien entre plusieurs collectivités adhérentes, afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie au quotidien.

Ses missions consistent à :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et proposer des préconisations d'améliorations et d'études plus approfondies ;
- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, dans ses relations avec les prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises) et dans la réalisation des travaux ;
- Suivre l'évolution des consommations et facturations énergétiques de la collectivité ;
- Accompagner la collectivité dans ses projets en lien avec la maîtrise de l'énergie et le déploiement des énergies renouvelables ;
- Renseigner et accompagner la collectivité dans le cadre des différentes réglementations liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service et les relations entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe. La commune s'engage dans le cadre de cette convention à verser une cotisation, dont le montant est indiqué en annexe, au Pays Vallée de la Sarthe, comme participation au financement du service de Conseil en Energie Partagé.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis



Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

61/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSES : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

CONVENTION AVEC LA HOULALA COMPAGNIE POUR LE SPECTACLE « LE CAPITAINE FRACASSE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Houlala Compagnie présentera son spectacle « le Capitaine Fracasse » le dimanche 3 août 2025 à 17 h 00, à l'espace « Philippe de Jourdain ». Les entrées seront collectées au chapeau, permettant ainsi une participation libre du public.

Il précise que le prix de cession s'élève à 2 500 euros. La Houlala Compagnie sollicite la commune pour une contribution financière, qui correspondra à la différence entre le prix de cession et les recettes générées par le chapeau.

Il est donc nécessaire d'établir une convention avec la Houlala Compagnie afin de clarifier les engagements de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Houlala Compagnie pour leur représentation du capitaine Fracasse le dimanche 3 août 2025,
- Accepte de participer au financement de ce spectacle, en versant la différence entre le prix de cession et les recettes issues du chapeau.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

62/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES
(PRÉCISIONS SUR LES ANNULATIONS DE RÉSERVATIONS)**

Vu la délibération du 27 novembre 2023 qui actualise les tarifs de location des différentes salles à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du 8 juillet 2024 qui fixe un tarif « Week-end » pour clarifier les conditions de locations durant le week-end ainsi qu'un tarif pour la location de la vaisselle pour la salle des fêtes,

Considérant que les deux délibérations précédentes ne précisent pas les modalités d'annulations des réservations,

Monsieur le Maire rappelle que les salles ne peuvent être louées qu'après réception du paiement sur le compte de la Trésorerie. Il est également noté que des annulations de réservations peuvent survenir pour des motifs majeurs ou autres, et qu'aucune disposition n'est actuellement prévue dans le règlement de location concernant ces annulations.

Il est proposé que, dans le cas d'une annulation de réservation, les sommes versées soient restituées intégralement, quels que soient le motif de l'annulation et le préavis. Cette mesure sera intégrée dans le règlement de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte que les sommes soient restituées intégralement en cas d'annulation de réservations,
- Approuve le nouveau règlement intérieur de location de chaque salle communale.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

63/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSES : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2025-26

Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé, en commission, d'augmenter de 5 centimes le prix du repas ainsi que celui de l'accueil périscolaire pour la rentrée 2025-26. Par contre, la commission a décidé, au vu des effectifs, de ne pas assurer la garderie les mercredis après-midi et par conséquent, n'augmente pas le tarif de la garderie du mercredi.

Il propose de fixer les tarifs périscolaires pour l'année 2025-26 comme suit :

• Cantine scolaire	Tarifs COMMUNE	Tarifs HORS COMMUNE
Repas Enfant	3,65 €	3,70 €
Pénalité facturée en plus du repas (pour non réservation / non annulation)	2,00 €	2,00 €
Repas adultes non réservés	8,15 €	8,15 €
Repas adultes (y compris intervenants école)	7,05 €	7,05 €
Contrat aidé	3,65 €	
Stagiaires / Contrat d'apprentissage/Emploi civique	Gratuit	Gratuit

• Accueil périscolaire :

Tarif à la demi-heure par créneau horaire fixe : Matin : 7h20-7h50 / 7h50-8h20 Après-midi : 16h00-16h30 / 16h30-17h00 / 17h00-17h30 / 17h30-18h00 / 18h00-18h30	0,75 euros
Pénalités en cas de retard	4,00 euros supplémentaires

• Mercredis récréatifs :

Garderie (ouverture de la garderie de 8h00 à 13h00)	7,00 euros Quelle que soit la durée de fréquentation
--	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

64/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAÎTRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « BARBES FAILLIS 3 » : DECISION MODIFICATIVE N°1

La trésorerie a recalculé la valeur des stocks du lotissement « Barbes Faillis 3 ». La valeur portée au stock final dans le budget primitif, après re-pointage des écritures, est inférieure à ce qu'elle devrait être.

Il est demandé de régulariser le montant du stock final par une décision modificative, comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	29 137,22	29 137,22
R-71355 : variation des stocks de terrains aménagés		29 137,22
D-65822 : Reversement excédent des BA à caractère administratif au BP	29 137,22	
INVESTISSEMENT	29 137,22	29 137,22
D-3555 : Terrains aménagés	29 137,22	
R-168748 : Autres dettes - Autres communes		29 137,22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement « Barbes Faillis 3 » pour l'année 2025.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

65/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSES : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAITRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

La décision modificative effectuée sur le budget annexe du lotissement « Barbes Faillis 3 » impacte le budget général puisque les comptes 168748 (financement du BP) et 65822 (reversement de l'excédent au BP) du budget annexe sont en lien avec le budget principal.

Il est demandé de régulariser les écritures par une décision modificative, comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	29 138,00	29 138,00
D-62876 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	29 138,00	
R-75821 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif		29 138,00
INVESTISSEMENT	29 138,00	29 138,00
D-2041513 : Subv GFP de rattachement Projets infrastructures intérêt national	26 638,00	
D-231 - Opération 54 : Ad'ap Accessibilité	2 500,00	
R-276348 : Créances sur autres communes		29 138,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget Principal pour l'année 2025.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE D'AUVERS LE HAMON

66/2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEMAÎTRE Jean-Louis, HALIGON Danielle, TESSE Pierre, CHESNEAU Corinne, LOUNI Mourad, LEROY Fernand, QUANTIN Patrick, CAPO Véronique, DELOMMEAU Anita

ABSENTS EXCUSÉS : HUET Dominique, RAGAIGNE Benoît, DUCASSE Hélène, LEMAÎTRE Florian, BOIVIN Guillaume

ABSENTE : FROGER Flavie

SECRÉTAIRE DE SEANCE : QUANTIN Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'absents ou excusés : 6

Nombre de procuration : 0

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 21/05/2025

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « ATELIERS PEINTURE ET LOISIRS CRÉATIFS »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue des allemands, le week-end de l'ascension, dans le cadre du jumelage entre la commune d'Auvers le Hamon et Hatten. Pour marquer cet événement, il propose d'offrir un tableau réalisé par l'association « Ateliers Peinture et Loisirs Créatifs ».

Il propose pour remercier le travail de cette association de leur allouer une subvention exceptionnelle de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'association « Ateliers Peinture et Loisirs Créatifs ».

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
LEMAÎTRE Jean-Louis

Le secrétaire de séance
QUANTIN Patrick

